

cette garantie, et j'aimerais qu'il nous la donne avant la fin du débat.

Je veux également citer l'article 62 du Règlement du Sénat, qui dit que le Sénat ne doit pas procéder à l'étude d'une mesure financière sans avoir été avisé au préalable. Au cas où quelqu'un ici n'aurait pas mis son Règlement à jour, cet article a été établi officiellement en 1971. Le gouvernement n'a certainement pas été avisé au préalable de la présentation de ce projet de loi. S'il l'avait été, il est fort possible que nous ne l'aurions pas permis. Je remarque qu'un certain nombre de sénateurs fouillent dans leurs pupitres pour trouver leur exemplaire du Règlement. Permettez-moi de lire l'article 62:

Le Sénat ne doit pas procéder à l'étude d'un projet de loi comportant affectation de deniers publics...

Et le sénateur MacEachen a admis que le projet de loi S-12 comporte affectation de deniers publics,

... à moins que, à la connaissance du Sénat, le représentant de la Reine n'ait recommandé ladite affectation.

Personne n'a informé le Sénat que le représentant de la Reine a approuvé cette mesure.

Le sénateur MacEachen a consacré une partie de son discours au chômage dans le Canada atlantique. L'Île-du-Prince-Édouard, pour une raison que je ne prétends pas comprendre, a établi un comité législatif pour tenir des audiences sur les modifications apportées aux lois fédérales. Ce comité a tenu des audiences dans toute la province. Il est fort intéressant de voir comment les producteurs de pommes de terre de ma province réagissent aux changements proposés dans ce projet de loi. Ils signalent que, depuis plusieurs années, ils sont incapables d'avoir de l'aide pour la récolte parce que les jeunes gens en santé qui pourraient les aider cessent de travailler à la fin de la période d'admissibilité de dix semaines. Ils sont maintenant habitués de travailler dix semaines chaque année et de toucher des prestations le reste de l'année. À l'Île-du-Prince-Édouard, nous appelons ces gens les «10 et 42».

● (1610)

J'ai reçu une lettre d'un producteur de pommes de terre qui se plaignait de ne pas pouvoir trouver de la main-d'œuvre pour l'aider à faire sa récolte. Il m'a demandé ce qu'il fallait faire; devait-il faire venir des travailleurs du Mexique et des Antilles pour faire sa récolte? Je lui ai signalé que la pomme de terre est le pilier de l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard.

J'ai reçu une plainte d'un pêcheur qui a entamé sa campagne de pêche au homard et que ses deux employés ont laissé en plan avant la fin de la campagne parce qu'ils avaient fait leurs dix semaines et qu'ils n'étaient pas obligés de travailler pendant le reste de l'année.

Honorables sénateurs, quand nous parlons de ces changements aux conditions variables d'admissibilité, n'oublions pas que beaucoup de gens les appuient. La semaine dernière quand j'étais à l'Île-du-Prince-Édouard, j'ai entendu une partie d'une tribune téléphonique diffusée par Radio-Canada. Bien sûr, il y avait quelques libéraux tout prêts d'avance à condamner les changements. J'ai écouté dix appels téléphoniques et chacun des dix interlocuteurs a dit qu'un changement s'imposait aux conditions variables d'admissibilité. Je ne pense pas que l'honorable sénateur MacEachen en ait mentionné un seul.

Le sénateur MacEachen: Je ne l'ai pas écouté.

Le sénateur Phillips: Il a parlé du mémoire de la province de l'Île-du-Prince-Édouard...

Le sénateur MacEachen: ... qui constitue un témoignage devant le comité.

Le sénateur Phillips: C'est eux les grands promoteurs du facteur 10-42. Ils embauchent des signaleurs sur les routes réalisées dans le cadre d'une EDER. Le gouvernement fédéral paie la moitié, la province l'autre moitié, et les signaleurs, les manœuvres, sont tous embauchés sur recommandation des députés libéraux à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Au bout de dix semaines, ces signaleurs sont licenciés et ont droit aux 42 semaines de prestations d'assurance-chômage. Honorables sénateurs, je répète que lorsqu'il est question des effets de ce changement terrible sur l'économie des Maritimes, ne perdons pas de vue qu'il y a certaines provinces dans le Canada atlantique, spécialement l'Île-du-Prince-Édouard, qui ont acquis une mentalité de 10 et 42.

Honorables sénateurs, quand il a présenté sa motion, le chef de l'opposition a cité divers précédents. Je n'ai pas l'intention de contester ces précédents. Mais, dans le cas de la tentative du sénateur Connolly, je suis très au courant du précédent. Je me souviens des circonstances dans lesquelles il a présenté la motion. Il avait l'appui du gouvernement d'alors. Le sénateur Flynn avait l'appui du gouvernement d'alors pour le compte duquel il agissait. Le chef de l'opposition a mentionné sir James Loughheed et Arthur Meighen. Mais, à l'époque, sir James Loughheed appartenait au Cabinet. C'est là un point que le chef de l'opposition a jugé bon d'oublier...

Le sénateur MacEachen: Non, je n'ai pas oublié du tout. C'était évident.

Le sénateur Phillips: Honorables sénateurs, dans mes recherches, je n'ai pu trouver un seul cas de sénateur, de sénateur de l'opposition qui ait présenté à titre d'initiative sénatoriale un projet de loi de finances avec italiques au Sénat. Aucun leader de l'opposition d'aucune législature récente n'a jamais présenté de projet de loi de finances avec ou sans italiques.

Honorables sénateurs, cette idée des projets de loi de finances présentés au Sénat était un projet favori du sénateur Connolly. Ses efforts lui ont valu le respect de tout le monde au Sénat. Mais il s'est heurté à un problème majeur, qui est l'amour-propre des ministres libéraux. En toute équité, je ne pense pas que les ministres libéraux aient eu le monopole de l'amour-propre. Je suis persuadé qu'il y a eu et qu'il y a eu dans le passé quelques ministres conservateurs qui en ont eus aussi une bonne dose. Le problème c'est qu'une fois qu'un ministre soumet l'idée d'un projet de loi et le rédige, il tient à le présenter à la Chambre des communes pour s'en attribuer le mérite, et je pense que l'honorable sénateur est au courant.

Je demanderais, cependant, au chef de l'opposition, puisqu'il a une longue expérience du Cabinet—je ne ferai pas de commentaires sur la qualité de cette expérience, mais elle est longue—ce qui serait arrivé si une proposition comme celle-ci avait été faite au premier ministre Pearson. Je suis sûr que vous auriez essayé un refus aussi diplomatique que ferme.